

Annexe I - Tableau récapitulatif des infractions

Base documentaire NATINF pour le renseignement des procès verbaux d'infraction :
<https://natinf.srj.justice.ader.gouv.fr/natinf/faces/recherche.xhtml>

Infractions	Textes prescriptifs	Textes fixant les sanctions pénales	Quantum de peines (volet pénal)
Abandon ou dépôt dans des conditions contraires aux dispositions du code de l'environnement par un producteur ou un détenteur autre qu'un ménage. Exemple : dépôt de déchets par une entreprise sur un terrain public ou privé ne relevant pas des critères ICPE (véhicules terrestres hors d'usage sur moins de 100 m ² , déchets d'équipements électriques et électroniques d'un volume inférieur à 100 m ³ ...).	L541-3 et L541-2 du code de l'environnement	L541-46 du code de l'environnement code NATINF 10299 (notamment)	Immobilisation et mise en fourrière du véhicule Amende forfaitaire de 1.500€ 2 ans de prison et/ou 75.000€ d'amende
Méconnaissance des prescriptions relatives à la collecte, au transport ou aux opérations de courtage ou de négoce de déchets par un professionnel se livrant à ces activités. Exemple : transport de plus de 100 kg de déchets dangereux ou de plus de 500 kg de déchets non dangereux par une entreprise non ICPE sans avoir effectué la déclaration en préfecture.	L541-8 du code de l'environnement	L541-46 du code de l'environnement code NATINF 22677 (notamment)	Immobilisation et mise en fourrière du véhicule Amende forfaitaire de 1.500€ 2 ans de prison et/ou 75.000€ d'amende
Gestion des déchets sans satisfaire aux prescriptions concernant les caractéristiques, les quantités, les conditions techniques et financières de prise en charge des déchets et les procédés de traitement mis en œuvre. Exemple : brûlage de déchets par une entreprise.	L541-2, L541-2-1, L541-7-2, L541-21-1 et L541-22 du code de l'environnement	L 541-46 du code de l'environnement code NATINF 10299 (notamment)	Immobilisation et mise en fourrière du véhicule Amende forfaitaire de 1.500€ 2 ans de prison et/ou 75.000€ d'amende
Non respect du règlement sanitaire départemental. Exemple : brûlage de déchets ménagers (hors dérogation prévue par le règlement sanitaire départemental).	Article L1311-2 du code de la santé publique	Article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003 code NATINF 3671	Contravention de 3 ^e classe
Dépôt, aux emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par cette autorité, notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement, de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures. Exemple : dépôt par un particulier de déchets non triés à un point d'apport volontaire.	R632-1 du code pénal R541-76 du code de l'environnement	R632-1 du code pénal R541-76 du code de l'environnement code NATINF 26511 (notamment)	Contravention de deuxième classe
Dépôt, abandon ou déversement, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures et déchets. Hors les cas prévus par l'article R. 635-8 et R. 644-2 Exemple : dépôt par un particulier de déchets sur un terrain public ou privé non transportés par véhicules.	R633-6 du code pénal	R633-6 du code pénal code NATINF 1086 (notamment)	Contravention de 3 ^e classe
Dépôt, abandon ou déversement, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule. Exemple : dépôt par un particulier de déchets sur un terrain public ou privé transportés par véhicules.	R635-8 du code pénal R541-77 du code de l'environnement	R635-8 du code pénal R541-77 du code de l'environnement code NATINF 98 (notamment)	Contravention de cinquième classe